



DELIBERATIONS

1^{er} Avril 2016

L'an Deux Mil seize, le premier Avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Mr Franck DEUSS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Claude MINARD.

Mr Franck DEUSS donne pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY.

Réuni sous la présidence de Mr Jean Claude Minard, élu Président de séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Vote **Compte Administratif** **2015**

Investissement :

<u>Dépenses :</u>	
- Réalisées :	63 306.33 €
- Reste à réaliser :	23 000.00 €
<u>Recettes :</u>	
- Réalisées :	46 496.10 €
- Reste à réaliser :	2 800.00 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	
- Réalisées :	326 814.78 €
<u>Recettes :</u>	
- Réalisées :	462 730.66 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	- 16 810.23 €
- Fonctionnement :	135 915.88 €
- Résultat global :	119 105.65 €

**Vote
Compte de Gestion
2015**

Mr le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par Mme le receveur du Centre des Finances Publiques de Cérilly, pour l'année 2015.

Mr le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux conseillers municipaux en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées, et les résultats de l'exercice.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**Affectation des
Résultats**

- Un excédent de fonctionnement de :	51 849.71 €
- Un excédent reporté de :	84 066.17 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	135 915.88 €

- Un déficit d'investissement de :	16 810.23 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	20 200.00 €
Soit un besoin de financement de :	37 010.23 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation : excédent	135 915.88 €
- Affectation complémentaire (1068) :	37 010.23 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	98 905.65 €
- Résultat d'investissement reporté (001) :	16 810.23 €

**Taux d'imposition
2016**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits des impôts directs pour l'année 2016 et expose à l'Assemblée que le produit fiscal obtenu sans modification des taux soit 136 534.00 € (TH, TFB, et TFNB) suffit à équilibrer le budget communal.

Il propose le maintien des taux et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au même pourcentage que l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation	20.52 %
- Foncier bâti	10.25 %
- Foncier non bâti	31.21 %

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016 ; il précise l'origine des recettes et apporte la justification des crédits inscrits aux différents articles des dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et approuve le Budget Primitif de l'exercice 2016, soit :

**Budget Primitif
2016**

Investissement

Dépenses	104 610.23 €
Recettes	124 810.23 €

Fonctionnement

Dépenses	442 714.65 €
Recettes	442 714.65 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	127 610.23 € (dont 23 000.00 € de RAR)
Recettes	127 610.23 € (dont 2 800.00 € de RAR)

**Compte rendu
Des commissions**

- Messieurs Alain LE GOFF et Jean-Claude MINARD donnent le compte rendu de la réunion du SICTOM de Cérilly. Ils informent le conseil municipal d'une augmentation de 6 € par personne, en plus de la redevance que les communes doivent désormais payer (1 €/habitant).

Le conseil municipal désapprouve une telle augmentation.

- Mr Francis LEBLANC donne le compte rendu de la réunion de « l'Association du Pays de Tronçais ». Le budget de l'année 2015 est excédentaire, malgré le manque de promotion en dehors du secteur de Tronçais. Une analyse de la clientèle est en projet, afin de mieux appréhender sa typologie

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil municipal du nouveau schéma de coopération intercommunale de l'Allier. A compter du 1^{er} janvier 2017, le nombre d'intercommunalités passera de 21 à 11. Mais dans les prochaines années, d'autres fusions peuvent avoir lieu pour réduire ce nombre.

En ce qui nous concerne, la communauté de communes du Pays de Tronçais est maintenue comme telle.

Mr le Maire donne lecture d'une lettre du SDE 03 concernant le déploiement progressif d'une nouvelle génération de compteurs, appelé « Linky ».

Il précise que les communes ne sont pas juridiquement compétentes, car elles ont transféré leur compétence au SDE 03, et ERDF est le concessionnaire du réseau. ERDF est donc missionné pour poser ces compteurs dans les conditions imposées par la loi.

De plus, à ce jour, aucun élément, aucune analyse n'ont été produits pour attester l'existence d'un risque pour la santé humaine.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que les services de l'UTT de Cérilly/Bourbon vont intervenir sur la RD 14, en direction de l'Etang de Goule, pour la mise en sécurité des têtes d'aqueducs.

En prévision d'un futur réaménagement des entrées de bourg, le conseil municipal décide de retirer dès maintenant la jardinière à la sortie du bourg, sur la route de l'Etang.

Mr Alain BEQUART informe le conseil municipal que le mur de la propriété située 16 rte d'Ainay s' incline énormément, et gêne la circulation des piétons.